



Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour les personnes obtenant la nationalité française.

Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, recouvrement de l'exercice du droit de vote, citoyen européen résidant en France...), vous devez demander à être inscrit(e).

Pour vous inscrire sur les listes électorales, cliquez sur le lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47#0>

Vous souhaitez vérifier si vous êtes inscrits ? Rendez-vous sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Dates à retenir :

### **Élections législatives : dimanche 30 juin 2024 et dimanche 7 juillet de 8h à 18h**

Pour ce scrutin, deux conditions doivent être réunies pour que votre inscription soit prise en compte : s'être inscrit avant le 9 juin 2024 minuit et que la commune ait pu enregistrer votre dossier complet avant le 11 juin 2024.

Vote par procuration

Si vous êtes absent le jour d'un scrutin, vous avez la possibilité de vous faire représenter par une personne de votre choix. Celle-ci doit répondre à certains critères.

### **Qui peut voter à votre place ?**

Vous pouvez désigner comme mandataire, toute personne respectant les conditions suivantes :

être inscrite sur les listes électorales françaises et avoir le droit de vote pour l'élection concernée ;  
être électeur européen qui vote en France (UNIQUEMENT pour les élections européennes)  
ne pas avoir atteint le plafond maximum de procurations (détenir une seule procuration établie en France)  
être en mesure de se déplacer dans votre bureau de vote pour voter à votre place.

### **Comment procéder ?**

Soit vous présenter en personne avec un justificatif d'identité dans un des lieux suivants et remplir le formulaire de procuration :

- Commissariat de police (où qu'il soit)
- Gendarmerie (où qu'elle soit)
- Consulat

### **Comment remplir le formulaire?**

Vous devez indiquer votre numéro national d'électeur et celui de l'électeur chargé de voter à votre place. Vous pouvez retrouver ce numéro sur ce [téléservice](#) et sur votre carte électorale.

Vous devez également indiquer les nom, prénoms et date de naissance de l'électeur chargé de voter à votre place.

Soit en vous connectant au téléservice <https://www.maprocuration.gouv.fr/> via France Connect, indiquer une adresse mail et renseigner :

- Soit la date de naissance et le numéro d'électeur du mandataire.
- Soit sa date de naissance, ses prénoms, son nom et la commune où il vote

Après avoir reçu le mail indiquant la référence de votre demande, vous devez vous rendre **en personne** muni d'un justificatif d'identité et de la référence de votre demande dans 1 des lieux suivants **afin de valider votre procuration** :

- Commissariat de police (où qu'il soit)
- Gendarmerie (où qu'elle soit)

Le jour du vote, l'électeur que vous avez désigné doit se rendre **dans votre bureau de vote. Après avoir présenté sa carte d'identité**, il votera à votre place. Il n'a besoin d'aucun autre document.

---

Source URL: <https://www.chateau-thierry.fr/article/comment-sinscrire-sur-les-listes-electorales>